Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 58 (1970)

Heft: 7-8

Rubrik: Chez nous... et à l'étranger

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Chez nous... ...et à l'étranger

Toujours le problème du logement

La F.R.C. et l'A.V.S.F. ont organisé, l'une et l'autre, un débat sur ce problème lors de leur assemblée générale.

Le 26 mai dernier, des consommatrices de toute la Suisse romande se réunissaient à Lausanne pour entendre, après la partie administrative de leur assemblée, M. Edouard Debetaz, conseiller d'Etat et conseiller national, et M. Jean Brulhart, architecte et administrateur de l'Ecole d'architecture de Genève ; ces deux conférenciers parlèrent, chacun à leur point de vue, du **« coût du logement ».**

A la suite de ce débat (que nous ne résumerons pas, pour éviter des répétitions), la Fédération romande des consommatrices a voté une résolution demandant aux autorités fédérales de prendre les mesures nécessaires à la solution de la crise du logement. Cette résolution fait également part de la décision des consommatrices de soutenir l'**initiative pour le droit au logement.**

Rappelons que cette initiative a été lancée et est officiellement soutenue par le Mouvement populaire des familles, le parti socialiste, le parti suisse du travail, plusieurs sections du parti chrétien-social, le parti radical, l'Union syndicale suisse, plusieurs autres syndicats, l'Union suisse des locataires et d'autres...

MALGRÉ LA CONSTRUCTION, LA PÉNURIE SUBSISTE

Le 13 juin, à Montreux, les membres de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin écoutaient un débat intitulé : **« La pénurie du logement et de quelques aspects économiques et sociaux en découlant ».** Les orateurs réunis étaient Mlle Aliette Aubert, assistante sociale d'entreprise de Genève, M. Olivier Bochet, secrétaire des Groupements patronaux genevois, et M. Jean Quéloz, secrétaire général du Mouvement populaire des familles, de Lausanne.

M. Queloz constatait (et en cela, il rejoignait l'exposé de M. Debétaz) que la pénurie du logement subsiste, malgré une intensification de la construction. Il y a à cela différentes causes : d'une part, celles qui tiennent au **phénomène d'urbanisation,** phénomène très récent : le nombre de villes de plus de 10 000 habitants ne fait qu'augmenter ; d'autre part, celles qui tiennent aux **problèmes démographiques** : on sait combien la population s'est accrue ces dernières années ; l'espérance de vie augmentant, il y aura bientôt un million et demi de Suisses de plus de 65 ans. Les années 1940 à 1945 ont été des années de forte natalité : les enfants nés à ce moment-là sont maintenant de jeunes adultes qui cherchent à se loger !

Pourtant, si la population a augmité, le nombre des logements construits s'est accru, quant à lui, dans une proportion plus grande encore. Et, paradoxalement, semble-t-il, la pénurie subsiste. C'est qu'il y a eu, parallèlement à l'accroissement de la population, une **transformation de la vie sociale** : les ménages de plusieurs couples existent de moins en moins ; la famille d'autrefois tend à disparaître, on voit rarement sous le même toit les grands-parents, parents et enfants, avec éventuellement l'oncle ou la tante célibataire.

Ce phénomène, estime avec raison M. Bochet, est la preuve de la prospérité de notre pays, d'une conjoncture économique favorable.

Il faut pourtant souligner un aspect important de cette pénurie du logement : la proportion des loyers subventionnés et des loyers modérés pour salaires moyens est de plus en plus faible. Des capitaux proposés par la Confédération pour la construction de logements subventionnés n'auraient pas été sollicités à cause des conditions trop strictes mises à leur obtention (le prix du terrain ne devrait pas dépasser un certain pourcentage du coût total de la construction ; les personnes qui entreprennent de telles constructions devraient trouver le 10 % en fonds propres, chose difficile quand on sait qu'il y a cent autres façons plus rentables de placer son argent, que dans une coopérative d'habitation).

On comprend que les milieux syndicaux s'inquiètent et qu'ils déplorent l'absence de politique du logement à long terme. Le but de cette initiative est précisément de placer les autorités devant une telle responsabilité et d'aboutir à une protection des locataires contre les hausses excessives.

Les milieux partisans d'une politique libérale, comme M. Bochet, ne pensent pas que cette initiative résoudra le problème : il faudrait une collaboration plus grande entre les milieux immobiliers et les autorités pense-t-il.

Que l'on soit partisan ou non de l'initiative pour le droit au logement, on conviendra qu'elle aura eu le mérite d'attirer l'attention sur ce grave problème.

Simone Chapuis-Bischof.

ÉTRANGER

Féministe convaincu, Jean Rostand est déçu

Nous avons lu dans la revue « Femme-Avenir », ces réflexions du célèbre naturaliste Jean Rostand. Elles pourront nous fournir matière à examen de conscience...

« Ardent féministe, j'ai constamment pensé que la femme devait tenir dans la société, et sur tous les plans, une place égale à celle de l'homme, Aussi est-ce avec une profonde satisfaction que je l'ai vue conquérir ses droits civiques et ainsi gagner les moyens d'intervenir dans la vie publique.

Satisfaction de pure justice, d'abord, parce qu'il me semblait inacceptable que, par une ségrégation arbitraire, une moitié de la population française fût considérée comme mineure. Mais, à cette satisfaction même, s'ajoutait une grande espérance.

Je m'imaginais que la voix des femmes allait s'élever le plus souvent en faveur des idées de fraternité et de paix. Je m'imaginais que les femmes se feraient les alliées de ceux qui dénoncent la mesquinerie des chauvinismes générateurs de massacres, qui réclament la suppression de toutes les forces de frappe, qui n'admettent pas que, par des explosions nucléaires, on contamine la planète et introduise du strontium radioactif dans les os des petits enfants...

Je croyais que créatrice et porteuse de vie, la femme serait une défenderesse passionnée de la vie.

Jusqu'ici, hélas ! J'ai été déçu. »

Mme Henry du Pasquier au Conseil de Direction de la C.R.S.

Au cours de la 85e assemblée ordinaire des délégués de la Croix-Rouge suisse, qui s'est déroulée à Berne les 27 et 28 juin, Mme Henry Du Pasquier, présidente de la section neuchâteloise de la Croix-Rouge, a été appelée au Conseil de direction. En tête de liste et à une très forte majorité, Mme Du Pasquier a été nommée aussi membre du comité central.

Tous ceux qui connaissent Mme Du Pasquier seront heureux d'apprendre qu'elle est appréciée bien au-delà des frontières neuchâteloises. Ses nombreuses qualités lui permettront de remplir ses nouvelles charges avec distinction et dynamisme.

HOLLANDE

Vers un allègement d'imposition des femmes mariées

Le Conseil des Associations patronales a adressé une lettre à la Chambre des députés, lettre concernant la position fiscale de la femme mariée qui travaille.

Le Conseil, ainsi que le secrétaire d'Etat du ministère des Finances, est d'avis que la déduction établie sur la base des revenus est préférable à celle établie sur la base de la durée du travail.

En plus, le Conseil souhaite que les premiers 1000 florins soient exonérés d'impôts, ainsi que 20 % du revenu restant avec un maximum de 4000 florins.

Le Conseil est favorable à une réglementation plus favorable de l'imposition des femmes mariées, étant donné qu'un accroissement du niveau de vie de toute la population peut être atteint par l'intégration de toute la main-d'œuvre disponible ; les femmes mariées forment une réserve de main-d'œuvre qu'on doit employer.

L'offre d'emploi pour les femmes est proportionnellement plus importante que celle pour les hommes. Aussi, **le Conseil estime souhaitable qu'on prenne des mesures afin de stimuler les femmes mariées à participer à la vie active.**

(«Nieuwe Rotterdamse Courant», 24 avril.)

Résolution de l'association féminine pour la défense du Jura

Réunie à Delémont le 19 avril en assemblée des déléguées, l'Association féminine pour la défense du Jura a adopté le rapport d'activité présenté par sa présidente Mme Noirat, procédé aux élections statutaires et décidé la création d'un groupe de jeunesse.

Dans une résolution votée unanimement :

— L'Association féminine pour la défense du Jura s'élève contre le jugement inique rendu par la justice bernoise contre Mme Tendon, impliquée dans l'affaire des « innocents de Courfaivre », et demande que sa cause soit portée aussi bien devant le Grand Conseil que devant les institutions internationales.

— Elle salue le résultat du scrutin cantonal du 1er mars 1970, qui couronne vingt ans de lutte autonomiste et met l'indépendance du Jura à portée de main.

— Elle déclare inapplicable l'article 8 de l'additif constitutionnel par le fait qu'il n'a pas été négocié entre les parties en cause, qu'il est contraire au droit des gens et qu'il ne reconnaît pas aux Jurassiennes le droit de vote lors d'un plébiscite d'autodétermination.

— Elle regrette que les femmes ne puissent participer aux élections cantonales des 2 et 3 mai 1970 et lance un appel aux citoyens du Jura pour qu'ils se rendent aux urnes en masse et réservent leurs voix aux vrais défenseurs de notre patrie.

L'Association tient à préciser ce qui suit pour dissiper toute équivoque (nous parlions dans notre numéro de mai d'«admission tardive» dans le mouvement séparatiste) :

« Dès la naissance du mouvement séparatiste, les femmes ont été intégrées au Rassemblement Jurassien et ont collaboré à son activité et à ses manifestations. Le mouvement prenant de plus en plus d'ampleur, on a décidé en 1964 de grouper les femmes en une association autonome, affiliée au Rassemblement Jurassien : l'Association féminine pour la défense du Jura.

L'A.F.D.J. est une association patriotique. Son but est de grouper les femmes jurassiennes, sans distinction d'opinions politiques, sociales et confessionnelles, pour travailler par les voies légales ,de pair avec le Rassemblement Jurassien, à la création d'un canton du Jura. L'A.F.D.J. donne à ses adhérentes l'occasion de se préparer à la vie civique et soutient les femmes et leurs aspirations dans les domaines politique, social et professionnel (art. 2 des statuts). Ce groupe, légalement constitué, compte sept fédérations dont une réservée aux Jurassiennes de l'extérieur. L'Association a des représentantes au sein du Comité directeur et des diverses commissions du R.J.

L'entrée des jeunes filles au groupe Bélier n'est qu'un épisode de notre activité ; le Bélier est un mouvement « choc » groupant les jeunes séparatistes. Les filles de 16 à 25 ans peuvent maintenant y adhérer mais font simultanément partie de l'A.F.D.J.

Vous voyez ainsi qu'il n'y a aucun retard dans l'accueil fait aux femmes dans le mouvement déparatiste. Au contraire, le R.J. a toujours combattu pour la promotion civique de la femme (voir le journal « Le Jura libre »). Lors des élections communales de 1968 et 1969, plusieurs d'entre nous étaient candidates et ont été soutenues officiellement par le Jura libre. Le R.J. et l'A.F.D.J..

Pour l'Association féminine pour la défense du Jura :
M. Kellerhals-Reichler.

femmes suisses

paraissant le troisième samedi du mois
Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal
Jacqueline Wavre

Rédactrice responsable
Huguette Nicod-Robert
Le Crêt-des-Pierres
1092 Belmont

Administration
Monique Lechner-Wiblé
19, av. Louis-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00
C.C.P. 12 - 11791

Publicité
Annonces-suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement
1 an : Suisse Fr. 10.—
étranger Fr. 11.—
de soutien Fr. 15.—

Imprimerie Nationale, Genève

LES CONSÉQUENCES DE L'ALCOOLISME

Les pertes subies par l'économie du pays à cause de l'alcoolisme ne peuvent être évaluées avec précision, mais une chose est certaine : ces pertes doivent être réduites. L'homme de science français qu'est Sullly Ledermann écrivait à ce propos :

« Une diminution des charges sociales découlant de l'alcoolisme n'est possible que par la réduction générale de la consommation d'alcool. »

VENTE D'INSIGNES DU DON SUISSE

Le produit de la vente des insignes est destiné cette année aux femmes en général et aux sociétés féminines en particulier.

Le Centre de liaison des associations féminines genevoises cherche des vendeuses à Genève ; un effort tout spécial doit être fait pour que cette vente qui aura lieu le vendredi 31 juillet, de 9 h. à 18 h. 30 et le samedi 1er août, de 8 h. à 15 h. 30.

Vous qui ne prenez pas vos vacances en juillet et août, inscrivez-vous en téléphonant sans tarder à M. Ch. Baumann, 60, route de Malagnou, 1208 Genèveve, tél. 36-12-99 ; Mme Nelly Haller, 11 bis, chemin du Port, 1245 Collonge-Bellerive, tél. 52 18 42.

Vous ferez un acte de solidarité féminine, et même si vous n'avez qu'une heure à donner, elle sera la bienvenue. Plus le nombre des inscriptions sera grand, plus les heures de présence seront réduites !

L'Aide suisse aux réfugiés et la politique internationale

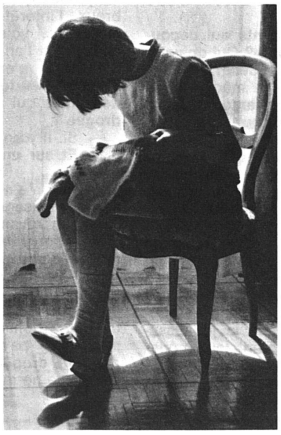

C'est à dessein que le service photographique de l'Office central suisse des réfugiés transmet ce document qui représente une fillette non identifiable penchée sur son ouvrage : elle se cache. Ses parents et ses deux sœurs sont arrivés en Suisse il y a quelques mois, venant d'un pays que nous n'avons pas le droit de nommer, où l'agitation politique présente des signes qui font penser à quelque retour de la terreur... L'enfant que vous voyez ici est extrêmement douée et si ses parents parviennent à s'intégrer, si elle peut se faire admettre dans nos écoles supérieures, si un jour elle obtient la citoyenneté suisse, elle sera, et les siens avec elle, rassurée, et la Suisse aura gagné un sujet de valeur.

L'Office central suisse d'aide aux réfugiés espère que vous êtes de celles qui comprennent l'utilité de sa tâche, appuient ses efforts et alimentent dans la mesure de leurs moyens sa collecte nationale. Si vous n'avez pas été touchées par les vendeurs de votre région, votre contribution peut être versée au C.C.P.